

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 55 (1993)

Heft: 2

Artikel: L'agriculteur suisse et son avenir

Autor: Meier, Walter

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculteur suisse et son avenir

Dr. Walter Meier, Directeur de la Station fédérale de recherches en génie rural et en économie d'entreprise (FAT).

Lors de l'exposé tenu par Walter Meier, Directeur de la FAT, à l'occasion des journées d'information ASETA, la situation de l'agriculture suisse en matière d'économie d'entreprise et ses conséquences quant au développement de la technique agricole ont été analysées à la lumière de la politique agricole. La description claire de cette situation et l'interprétation des données chiffrées ont livré les éléments essentiels permettant l'analyse spécifique des exploitations agricoles. Nous publions cet exposé dans ce numéro et le suivant.

Même sans l'EEE, notre politique agricole s'orientera clairement vers un rapprochement de l'Europe ces prochaines années. Par ailleurs, les problèmes en rapport avec les négociations du GATT resurgissent de manière véhément. C'est pourquoi personne ne se berce d'illusion en imaginant que la politique agricole, ainsi que l'avenir de l'agriculture suisse qui y est étroitement lié, poursuivra sans encombre son petit bonhomme de chemin. De nouvelles voies devront être recherchées, que ce soit librement ou par la force des choses.

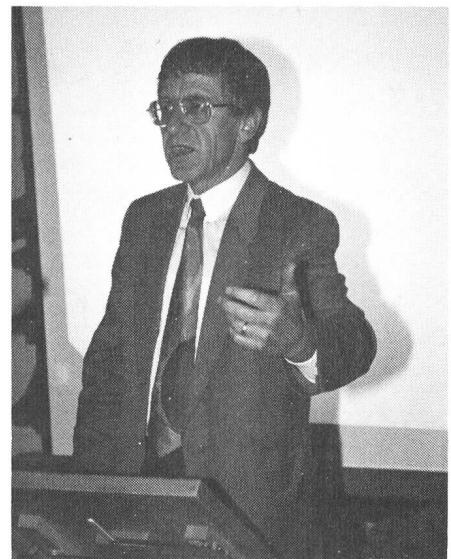
Que se passerait-il si ...

... l'agriculture suisse devait consentir à des pertes de revenu de l'ordre de 50 à 80%, comme le montre le tableau 1, en travaillant avec ses structures actuelles mais aux prix de ses voisins de la CE (7^e rapport sur l'agriculture, Ammann, Malitius 1991 et Meier 1992). Il s'agit pourtant d'émettre certaines réserves à l'encontre de telles calculations comparatives: Adopter le postulat que ni les structures, ni les productions mais que seuls les prix et les coûts subiront des modifications s'avère manifestement irréaliste dans la perspective d'une adaptation à l'Europe. En effet, il est évident qu'un nouveau rapport prix-coûts induirait nécessairement une évolution de l'intensité de production et des structures. Un délai transitoire suffisamment long réduirait

d'autant la pression sur les revenus. Il faudra à l'évidence développer différentes stratégies pour l'avenir de l'agriculture suisse (Lehmann 1992). Le domaine des coûts sera plus particulièrement traité ici.

Les problèmes apparaissent

Nos exploitations avec comptabilité atteignent aujourd'hui un chiffre d'affaires et des frais de production d'un quart d'un millions de francs. (III. 1) Leur valeur nominale a augmenté de près de 50% ces dix dernières années.



M. Walter Meier, directeur de la FAT.

Cela correspond environ à l'évolution de l'index relatif aux moyens de production ou, en d'autres termes, à la perte de valeur de l'argent.

La proportion des différents types de coûts n'a pas sensiblement évolué en valeur nominale ces dix dernières années. Si l'on considère les possibilités de faire évoluer les coûts de production, il s'agit de souligner que les intérêts calculés des fonds propres additionnés du salaire calculé de la famille représentent 40% et les charges réelles 60% de ceux-ci. Selon que le revenu agricole couvre ces valeurs calculées ou non, il sera nécessaire de renoncer à une part des intérêts des fonds propres, respectivement à un revenu du travail personnel équivalent au salaire dit paritaire. C'est ce qu'il convient d'appeler «se serrer la ceinture». L'entrepreneur dispose ici d'une certaine marge de manœuvre. De nom-

Tableau 1: Charges et revenus dans les exploitations en Suisse et dans les pays de la CE

	CH		BRD		F	
	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
Exploitation mixte de plaine 17,5 ha						
– Marge brute de l'exploitation	154 000	100	80 000	52	72 000	46
– Charges de structure	81 000	100	64 000	79	59 000	73
– Revenu agricole	73 000	100	16 000	22	13 000	18
Exploitation laitière en zone préalpine des collines 24 ha						
– Marge brute de l'exploitation	159 000	100	101 000	63		
– Charges de structures	88 000	100	73 000	83		
– Revenu agricole	71 000	100	28 000	39		

Structure de frais des exploitations-témoins:

Illustration 1: coûts de production

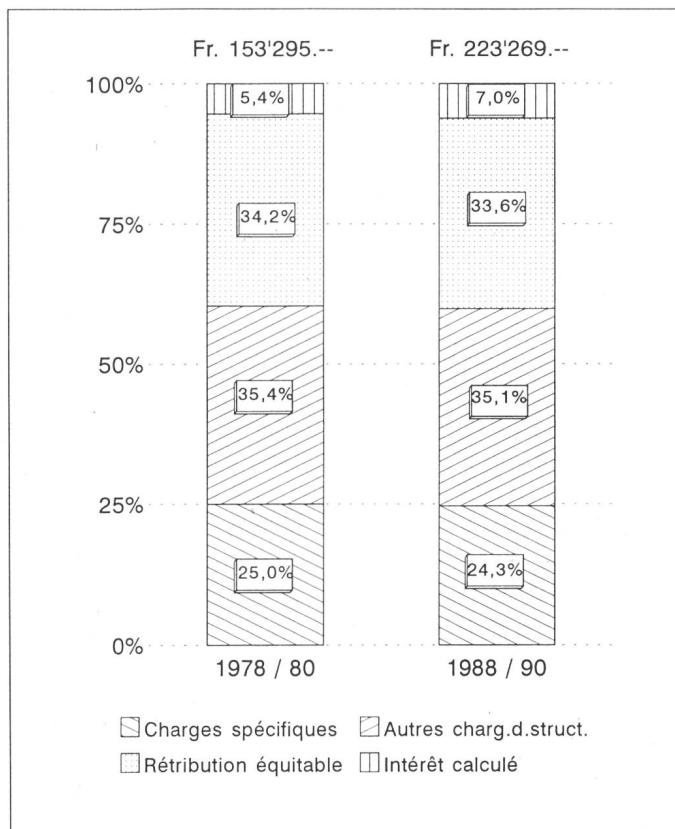
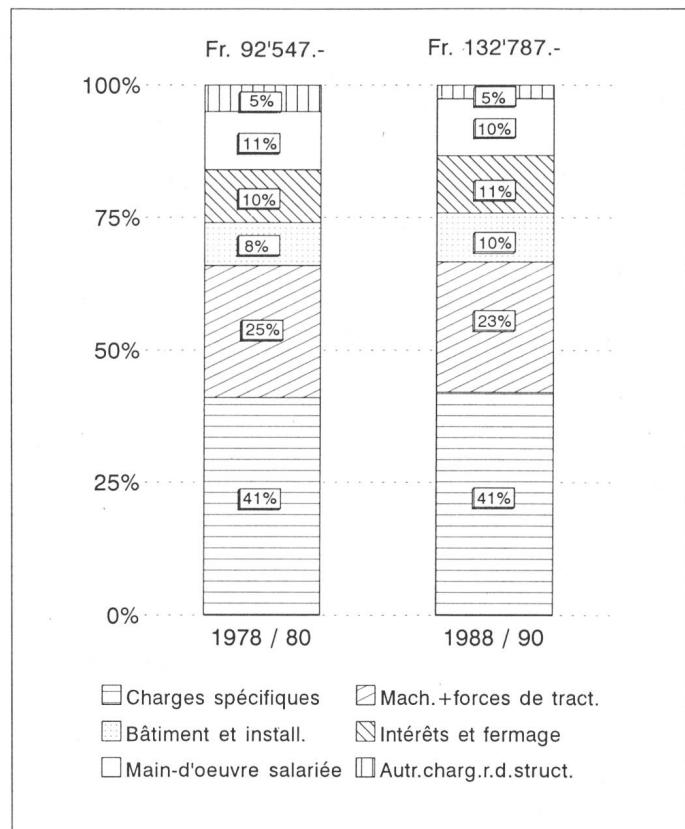


Illustration 2: charges réelles



breuses exploitations agricoles, particulièrement en zone de montagne n'ont pas atteint le revenu paritaire plusieurs années durant et ont cependant survécu! Cette marge de manœuvre trouve pourtant ses limites lorsque l'entretien de la famille ne peut pas être restreint davantage et que l'indispensable augmentation du revenu ne se finance plus.

Cela se passe différemment pour les charges réelles (III. 2):

Ces différentes positions engendrent généralement des dépenses de l'importance indiquée. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui, en moyenne, à Fr. 130 000.– par exploitation ou Fr. 7300.– par ha. Ces charges se résument ainsi en ordre décroissant:

Charges spécifiques	41%
Machines et traction	23%
Bâtiments et installations	10%
Intérêts des dettes et fermages	11%
Frais de main-d'œuvre	10%
Autres charges de structure	5%

Au sein des charges réelles également, l'évolution en valeur nominale ces dix dernières années a été négligeable.

Les charges spécifiques permettent de déterminer l'intensité

Les charges spécifiques constituent la part prépondérante des charges réelles. Elles relèvent en premier lieu des charges variables liées à l'intensification des productions végétale et animale. Elles contribuent à la détermination de l'intensité spécifique de la production.

Le rapport entre le rendement et les charges variables de la production végétale (engrais, produits phytosanitaires), qui augmentent avec l'intensification, s'avère nettement plus étroit chez nos voisins que dans notre pays. Cela contraint les agriculteurs à user modérément des agents de production. L'on peut s'attendre à ce que l'évolution des prix des produits, le progrès relatif à la sélection d'espèces résistantes aux maladies induisant une diminution de l'importance des produits auxiliaires et les exigences d'une production plus respectueuse de l'environnement, conduisent à une extensification de la production et à un usage plus modéré des produits auxiliaires

augmentant la productivité. Cela demande beaucoup de savoir-faire en matière de technique de production de la part des praticiens. (A suivre)

Mécanisation plus coûteuse?

Le reproche disant que notre agriculture est surmécanisée est répété sans relâche. Les tracteurs, machines et autres outils deviennent toujours plus grands et lourds, ce qui provoque le tassement du sol et, en corollaire, l'allégement des portemonnaie.

Les charges des machines, outils et traction correspondent à 14% des coûts de production, soit un quart des charges réelles. L'amortissement des machines et outils s'élève à 40%, ce qui démontre que, du point de vue économique, l'entretien soigné du capital machines s'avère certainement des plus efficace. Le fait est, bien que cela devienne presque une rengaine, que l'utilisation de machines en commun contribue très efficacement à la réduction des coûts de production par une utilisation plus intensive et optimale du

capital. La mise en commun de machines se révèle mieux appropriée pour celles dont l'utilisation n'est pas quotidienne ou limitée à de courtes périodes où le risque d'intempéries joue un rôle important. L'appel à des entrepreneurs agricoles se justifie là où des machines très coûteuses doivent être utilisées. Nous estimons l'économie potentielle pouvant être réalisée par l'utilisation de machines en commun en grandes cultures à quelque Fr. 3000.– à Fr. 7000.–, soit environ 10% à 15% des charges machines (Laville-Studer, 1990).

Une tendance à la baisse du prix d'achat des machines peut être attendue suite à l'ouverture des frontières. Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions à ce propos. En tenant compte de la TVA, les calculs comparatifs réalisés par Ammann et Malitius ont démontré que le prix d'achat (données 1985) du parc machines d'une exploitation n'est inférieur que de 2% à 5% par rapport à la Suisse.

Charges des bâtiments et installations

Bien que cela puisse paraître étonnant, ces charges ne correspondent qu'à la moitié des charges liées aux machines. Il ne faut cependant pas en tirer de conclusions hâtives. Comme chacun sait, le secteur des constructions rurales bénéficie de subventions importantes en Suisse et seuls les coûts restants entrent dans la comptabilité. La pratique régissant le calcul du revenu paritaire a pour conséquence que, lors du remplacement d'un bâtiment, un montant équivalent de subventions doit être introduit, faute de quoi le calcul des coûts donne un résultat excessivement bas. Il faut cependant garder à l'esprit que les subventions destinées aux constructions rurales engendrent un volume de construction environ quatre fois plus important. Cela n'a pas grande signification pour l'agriculture, mais plutôt pour le secteur du bâtiment. Une comparaison avec les coûts de construction des pays voisins est assez difficile. En effet, en France par exemple, les constructions sont en général plus simples que chez nous. Cela a d'ailleurs des conséquences tant sur les frais d'entretien et de réparations que sur la durée d'amortissement.

L'endettement, un problème pour l'avenir

En ce qui concerne les intérêts des dettes et les fermage, qui constituent 11% des charges réelles, les deux tiers proviennent des intérêts des dettes. La part de ce type de charges sur l'ensemble des charges réelles est passée de 9,8% à 11% ces dix dernières années. Il est bien connu que la Suisse montre, comparativement aux autres pays, un degré d'endettement très élevé. En considérant l'évolution des structures, le degré d'endettement reste plus ou moins constant, et ce depuis de nombreuses années. Dans un contexte politico-agricole relativement sûr qui prévalait jusqu'alors et avec des taux d'intérêts plutôt avantageux, cela ne posait aucun problème existentiel. L'évolution des taux d'intérêts et la perspective d'un rapprochement futur inéluctable de ceux-ci vers le niveau européen rendent les prévisions plutôt moroses. C'est de toute évidence un domaine où l'adaptation à l'Europe n'entraînera aucune baisse des coûts. Le niveau d'endettement de l'agriculture peut poser un problème essentiel dans la perspective d'une intégration européenne.

Toujours moins de main-d'œuvre

Situées à un niveau équivalent à celui des charges d'intérêts et des fermages, les frais de main-d'œuvre ont quelque peu diminué pour passer de 11,5% à 10,4%. Cela non pas en raison d'une diminution des salaires équivalente aux autres types de charges, mais bien parce que la rationalisation des travaux se poursuit. La part de main-d'œuvre extérieure des exploitations comptables a diminué de 15% ces dix dernières années. En ce qui concerne la main-d'œuvre familiale, cette diminution s'est limitée à 7%. A l'heure actuelle, une unité-travail exploite 10,2 ha. Cela correspond à un augmentation de 16% par rapport aux années 1978/1980.

Dans le cadre des structures d'exploitation actuelles, une nouvelle diminution de la main-d'œuvre, en particulier familiale, paraît fort peu probable. En effet, les 427 jours de travail de la famille ne correspondent même plus à

1,5 unités-travail. Davantage de rationalisation conduit la famille du chef d'exploitation à la recherche d'une activité accessoire. D'autre part, une utilisation équivalente de main-d'œuvre dans des conditions plus rationnelle permet d'exploiter davantage. Une comparaison avec la situation à l'étranger démontre que, à grandeur d'exploitation égale, davantage de travail est effectué dans notre pays. Des exploitations laitières de la zone préalpine des collines ont été comparées avec des exploitations allemandes situées dans une région identique (MEIER et al. 1992). La part de main-d'œuvre extérieure s'élève là à un tiers seulement. Il s'agit de relever que le niveau des salaires est inférieur en Allemagne. Cela signifie que la mise en valeur du facteur travail par d'autres mesures de rationalisation et, sans doute également en étant moins perfectionniste, peut encore s'accroître. Savoir si cela est souhaitable dans tous les domaines, en particulier quant aux aspects sociaux, est une autre question. Des adaptations structurelles relatives aux capacités d'exploitation, ayant pour conséquences une mise en œuvre plus optimale des facteurs, seraient plus efficaces.

Bibliographie:

- Conseil fédéral: 7^e rapport sur l'agriculture, Berne 1992
- Helmut Ammann, Oliver Malitius: Structures d'exploitations suisses et rapport prix-coûts de la CE – calcul de revenus, journées d'information en économie d'entreprise de la FAT, Tänikon
- Walter Meier: Analyse économique comparative entre des exploitations laitières de Suisse et de Allgäu (D), Colloque agraire de l'olma, 1992
- Bernard Lehmann: L'agriculture suisse en 2000, stratégies pour les entreprises agricoles dans la Suisse de demain, séminaire SIL, 29.09.92
- Katharina Laville-Studer: Potentiel d'économie de coûts par l'utilisation de machines en commun, Journée d'information en économie d'entreprise de la FAT, Tänikon, août 1990
- Walter Meier: Le développement du domaine des techniques des procédés en production animale et en construction rurale, Stuttgart Hohenheim, juin 1992.